

**Direction**

Direction de l'enfance et de la famille

3e commission

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du **17 DEC. 2015**

### **OBJET : MISE EN OEUVRE DU PLAN PETITE ENFANCE ET PARENTALITE**

Mesdames, messieurs,

L'adoption par le Conseil départemental le 16 octobre 2014 du Plan Petite Enfance et Parentalité (PPEP) 2015 – 2020 a constitué un acte fort de la politique du Département en faveur des familles.

En effet, grâce à ce Plan et aux 80 millions d'euros qui lui seront consacrés pendant six années (contre 29 millions d'euros pour la période précédente), le Département investit pour l'avenir en soutenant la création sur le territoire séquano-dionysien de 3 500 nouvelles places d'accueil du jeune enfant et en rénovant et modernisant son patrimoine immobilier dédié à l'accueil des familles (crèches, centres de protection maternelle et infantile et de planification familiale, circonscriptions d'aide sociale à l'enfance ou de service social). Ces dépenses d'investissement sont financées en partie grâce au prêt accordé au Département en 2015 par la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et par des recettes nouvelles attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de son plan de rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant.

La mise en œuvre du PPEP a mobilisé de nombreuses directions du Département en 2014 et 2015 et des premiers éléments de bilan et de perspectives peuvent être dressés.



## **1. Objectif 1 du PPEP: soutien à la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant**

### **1.1. Bilan 2015**

Concernant l'objectif de soutien financier à la création par des investisseurs publics et privés de 3500 nouvelles places d'accueil du jeune enfant entre 2015 et 2020 (soit 2500 en accueil collectif et 1000 en accueil individuel), le Département de la Seine-Saint-Denis a adopté un dispositif de nouvelles aides financières à l'investissement modulé selon les territoires avec une priorisation pour les territoires les moins couverts en places d'accueil du jeune enfant et les moins riches.

Depuis début 2015, 443 nouvelles places d'accueil collectif dans des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ont été créées sur 15 communes du département.

Concernant l'accueil individuel, 236 nouveaux agréments d'assistants maternels ont été accordés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2015 représentant 327 nouvelles places d'accueil. Par ailleurs, 6 nouvelles Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) ont été créées sur 6 communes (Romainville, Villetaneuse, Aubervilliers, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil et Neuilly-sur-Marne) représentant 60 nouvelles places (le nombre de MAM est désormais de 14 sur le département).

### **1.2. Perspectives 2016**

Concernant l'accueil collectif, plus de 400 nouvelles places devraient être créées en 2016 sur de nombreuses communes du territoire départemental.

Afin de favoriser cette dynamique, le Département et la CAF de Seine-Saint-Denis vont renforcer leur coordination, dès début 2016, avec des outils d'informations et des formulaires de demandes de subventions communs à destination des porteurs de projets, ainsi qu'une instruction commune de ces demandes.

Par ailleurs, 10 nouvelles places de crèches seront créées dans la crèche départementale Fernand Lamaze à Bobigny suite à sa rénovation (l'objectif étant la création de 50 à 100 nouvelles places d'ici 2020 dans les crèches départementales en lien avec le PPEP).

L'objectif de création de nouvelles places d'accueil individuel reste d'au moins 200 places pour 2016 avec également la perspective d'ouverture de 6 nouvelles MAM faisant du département de Seine-Saint-Denis un des 5 départements de France les mieux couverts en MAM.

Au regard des besoins particulièrement importants de la Seine-Saint-Denis en matière d'accueil individuel, l'année 2016 sera également consacrée à établir un plan d'action avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion pour l'agrément de nouveaux assistants maternels.

De nouvelles perspectives de travail ont déjà été esquissées en 2015 avec la participation de Pôle Emploi aux groupes de travail du schéma petite enfance et parentalité et des échanges avec les acteurs de l'insertion dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion piloté par le Département.

Les aides financières à l'investissement versées par le Département sont maintenues selon le même principe, à savoir en fonction d'une cartographie répartissant les communes en trois groupes établis à partir du taux de couverture des besoins en mode d'accueil collectif et le revenu annuel net moyen par ménage.

Les aides financières pour la création de places d'accueil collectif sont aujourd'hui versées dans la limite d'un reste à charge de 5 % pour le gestionnaire. Afin d'éviter de trop grandes disparités dans les montants attribués, et dans un souci d'optimisation budgétaire, il est proposé de mettre en place également un plafonnement de ces aides financières à l'investissement.

Ce plafond serait de 350 000€ pour les communes du groupe de priorité n°1, de 240 000€ pour les communes du groupe de priorité n°2, de 160 000€ pour les communes du groupe de priorité n°3. Ce plafond bénéficiera d'une majoration de 20 % si aucune crèche départementale n'est présente sur le territoire de la commune où est créée l'établissement d'accueil des jeunes enfants, le portant à 420 000€ pour le groupe de priorité 1, à 288 000€ pour le groupe de priorité 2 et 192 000€ pour le groupe de priorité 3.

## **2. Objectif 2 du PPEP : amélioration des conditions d'accueil des familles**

### 2.1. Bilan 2015

#### 2.1.1. Les rénovations lourdes ou relocalisations réalisées en 2015

La crèche Voltaire à Montreuil a été rénovée en 2015. Sa réouverture a eu lieu début novembre.

Le centre de PMI Daniel Renoult à Montreuil est en cours de rénovation et sa réouverture est attendue pour la fin de l'année.

Une nouvelle Maison des Solidarités va ouvrir en décembre 2015 sur la commune du Bourget. Elle accueillera la circonscription de PMI de Dugny/Le Bourget, la circonscription de service social du Bourget et la circonscription d'aide sociale à l'enfance de Dugny, le Bourget et Blanc-Mesnil. Cette maison des solidarités sera la seconde maison sur le département après celle de Noisy-le-Sec.

Enfin, en raison des travaux engagés sur la commune de Clichy Sous Bois en vue de l'arrivée de la future ligne T4 du tramway, les circonscriptions ASE et PMI de Clichy-sous-

Bois ont emménagé dans de nouveaux locaux sur cette commune.

### 2.1.2. Les travaux importants de modernisation et de grosses réparations (TMGR)

Conformément à l'ambition initiale du PPEP, 5 crèches ont fait l'objet de rénovations importantes en 2015 avec pour objectif que l'ensemble des crèches départementales bénéficient de rénovations et travaux d'aménagement d'ici fin 2020.

Les 6 crèches concernées ont été :

- Crèche Danton au Pré Saint-Gervais (réouverture en septembre 2015)
- Crèche Léon Blum à Bondy (réouverture en janvier 2016)
- Crèche Saint-Leu à Villetaneuse (réouverture en janvier 2016)
- Crèche Quai du moulin à l'Ile-Saint-Denis (réouverture en janvier 2016)
- Crèche Gagarine à Romainville (réouverture en septembre 2015)
- Crèche Jean Jaurès à La Courneuve (réouverture en septembre 2015)

Cette dernière crèche a fait l'objet de travaux spécifiques liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

### 2.1.3. Autres travaux réalisés

Plus globalement, une campagne d'embellissement et d'amélioration de l'accueil a été conduite en 2015 (600 K€) ainsi que des campagnes techniques relatives au respect de normes de sécurité, la réhausse d'appareils ou la mise en conformité des cuisines des crèches (535 k€).

L'amélioration des conditions de travail des équipes en crèches est un axe fondamental du PPEP ; ainsi, différents travaux ont été conduits dès 2015 pour atteindre cet objectif comme à titre d'exemple, la rénovation des cuisines de la crèche Voltaire à Montreuil dans le cadre d'un programme spécifique conçu avec un ergonome, la réhausse des machines dans les crèches en travaux dès que cela s'avérait nécessaire, la réhabilitation des espaces administratifs ou de la salle du personnel jusqu'alors trop étroits à la crèche Gagarine à Romainville.

Par ailleurs, plusieurs centres de PMI et circonscriptions ont fait l'objet de travaux importants de modernisation et grosses réparations : travaux dans l'ancien centre départemental de prévention sanitaire de Villemomble afin de réinstaller la circonscription de service social de Villemomble dans la commune (fin des travaux en décembre 2015), centre de PMI Jean Jaurès à La Courneuve (fin des travaux en octobre 2015), centre de PMI Léon Blum à Bondy (fin des travaux en janvier 2016).

Des travaux de rénovations d'espaces extérieurs, des campagnes de reprise d'aires de jeux et de jardins ont également été menés pour un montant de 660 K€ pour les crèches (exemples : Jules Guesde à Montreuil, Pierre Séward à Saint-Denis) et 90K€ pour les PMI.

Enfin, il convient de noter que trois structures non départementales gestionnaires de centres

de PMI ont été financées par le Conseil départemental pour la rénovation de leurs centres de PMI et planification familiale conformément à un des objectifs du PPEP. Il s'agit de la commune de Neuilly-Sur-Marne, de l'hôpital de Saint-Denis et de la Croix-rouge française à Vaujours.

## 2.2. Orientations 2016

Pour 2016, des crédits à hauteur de 8,9 M€ seraient consacrés à la mise en œuvre du PPEP pour l'amélioration des conditions d'accueil des familles pour les opérations présentées ci-après.

### 2.2.1. Opérations de rénovations lourdes et relocalisations

Deux crèches feront l'objet de rénovations lourdes en 2016 : la crèche Floréal à Romainville (réouverture en novembre 2016) et la crèche Fernand Lamaze à Bobigny (réouverture prévue en janvier 2017).

Les études et le début des travaux pour la crèche et la PMI Bernard et Mazoyer à Aubervilliers seront également lancés en 2016 pour une rénovation lourde en 2017 et une réouverture à la rentrée 2017.

Le projet de reconstruction de la crèche Guynemer à Dugny sera également lancé, dans le cadre d'une future opération immobilière permettant la livraison d'une crèche neuve disposant de plus de berceaux.

Le centre de PMI Bobillot à Montreuil fera l'objet d'une rénovation lourde et la circonscription PMI de Clichy-sous-Bois rejoindra les locaux du centre de PMI déménagé en 2015 sur cette commune.

### 2.2.2. Les travaux importants de modernisation et de grosses réparations (TMGR)

5 nouvelles crèches feront l'objet de TMGR importants en 2016 :

- Crèche Orgemont à Epinay-sur-Seine
- Crèche Jules Guesde à Montreuil
- Crèche Hautes Noelles à Saint-Denis
- Crèche Leclerc à Rosny-sous-Bois
- Crèche Berthelot à Pavillons-sous-bois

cette dernière crèche fera l'objet de travaux spécifiques liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, des travaux importants seront également engagés dans le centre de PMI Orgemont à Epinay-sur-Seine.

### 2.2.3. Autres travaux et aménagements

De nouvelles campagnes d'embellissement, d'amélioration de l'accueil, d'accessibilité et de valorisation énergétiques seront engagées en 2016 dans les centres de PMI (exemples : rénovation de la banque d'accueil de la PMI Danton au Pré Saint Gervais , rénovation de la peinture, des plafonds et de l'éclairage de la PMI, Les Erables à Sevran ou climatisation de

la salle d'attente de la PMI Rosa Park à Aubervilliers), les circonscriptions d'aide sociale à l'enfance (exemples : mise au norme accessibilité d'un équipement de l'ASE de Bobigny, rénovation des peintures des locaux de la circonscription ASE de Drancy ou installation d'un visiophone à l'ASE de Rosny-sous-Bois) et les circonscriptions de service social (exemple : reconfiguration d'une partie des locaux de la circonscription de Romainville).

L'ensemble de ces travaux vont permettre une amélioration des conditions de travail des équipes.

Enfin, comme en 2015, des campagnes de reprise des espaces extérieurs, aires de jeux, jardins ou autre, seront menées dans le cadre de rénovations lourdes ou de travaux spécifiques.

Un plan de communication, élaboré en 2015, a permis d'informer les familles, les agents du Département, les partenaires et les riverains de la nature, la durée et l'état d'avancement du chantier ainsi que sur les conséquences de ces travaux sur l'accueil du public.

Ainsi, des signalétiques, pictogrammes, panneaux de chantiers spécifiques ont par exemple été créés, des courriers d'information aux familles et partenaires ont été adressés et la revue acteurs ou la newsletter petite enfance sont des outils particulièrement mobilisés.

Au regard des éléments exposés, je vous propose :

- D'APPROUVER le bilan des opérations réalisées en 2015 ;

- DE FIXER le plafonnement des aides financières pour la création de places d'accueil collectif, à 350 000 € pour les communes du groupe de priorité n°1, à 240 000€ pour les communes du groupe de priorité n°2, à 160 000€ pour les communes du groupe de priorité n°3, avec une majoration de 20 % si aucune crèche départementale n'est présente sur le territoire de la commune où est créée l'établissement d'accueil des jeunes enfants ;

- D'APPROUVER les orientations 2016 pour la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité.

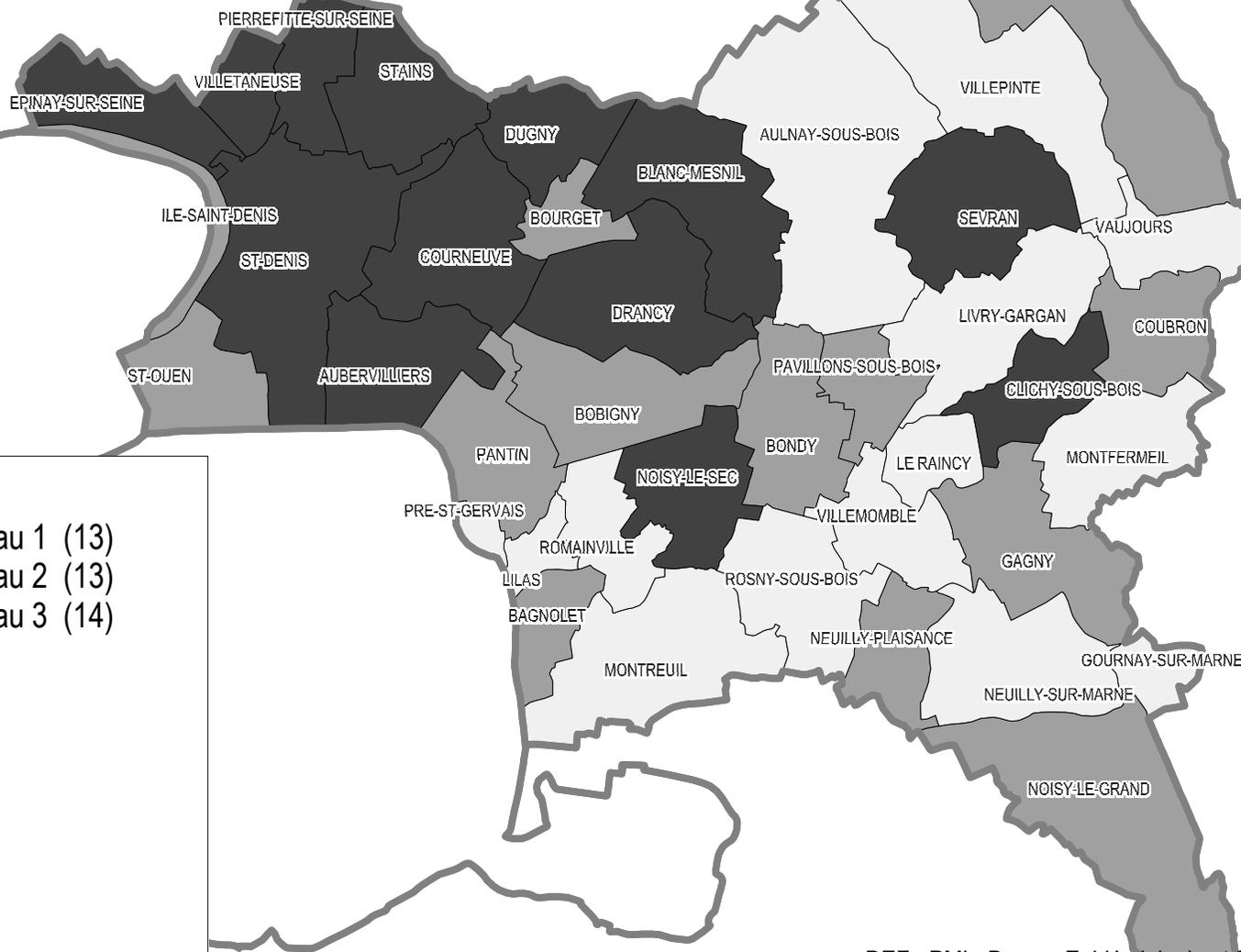
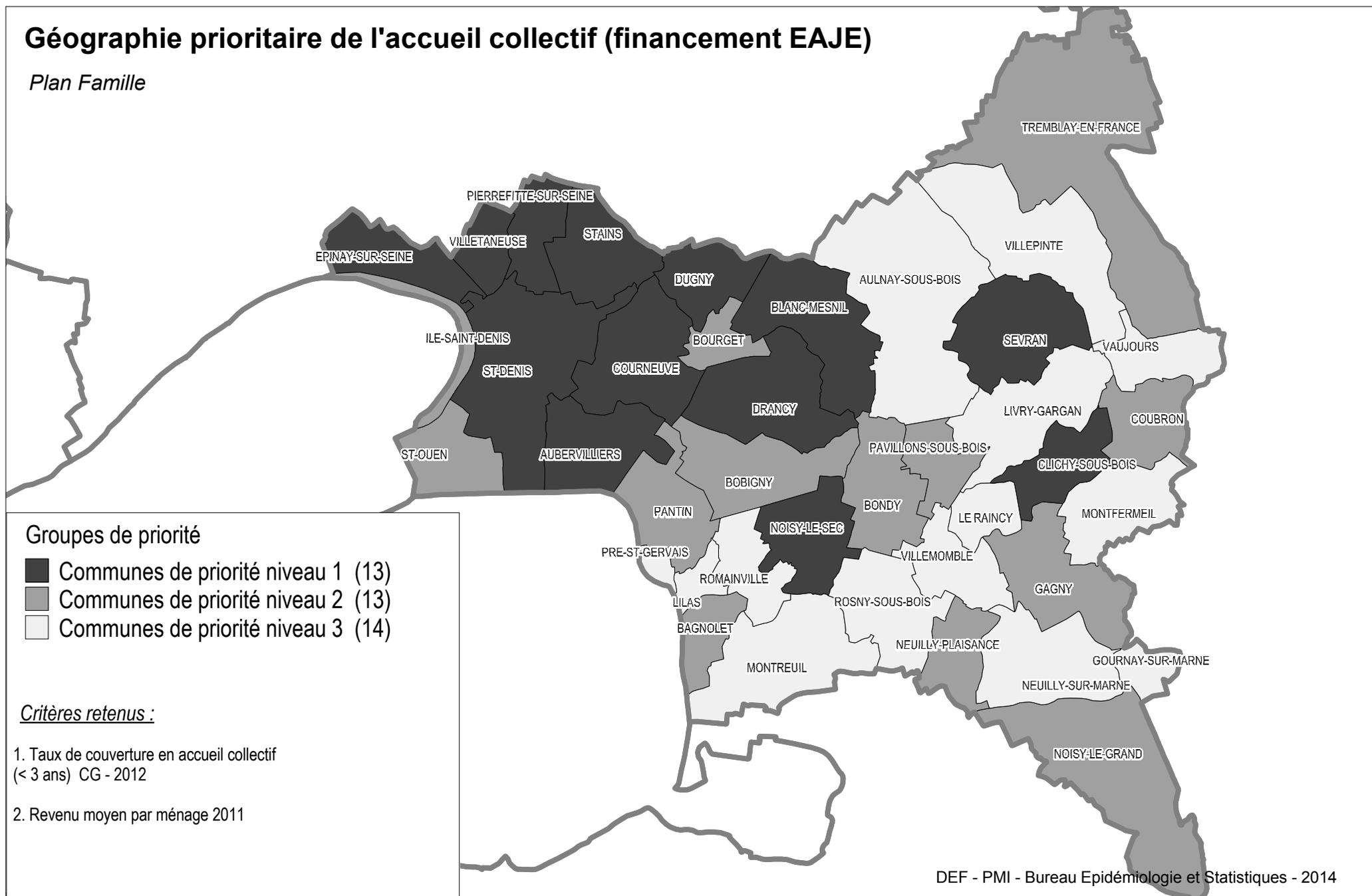
Le Président du Conseil départemental,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Troussel', is written over a horizontal line. The signature is highly cursive and loops around itself.

**Stéphane Troussel**

## Géographie prioritaire de l'accueil collectif (financement EAJE)

Plan Famille





## **Délibération n° du**

### **MISE EN OEUVRE DU PLAN PETITE ENFANCE ET PARENTALITE**

**Le Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération n°2008-VI-31 du 5 juin 2008 relative au plan départemental de relance pour la création de places d'accueil destinées à la petite enfance,

Vu sa délibération budgétaire n°2011-V-32 / 1 du 19 mai 2011 modifiant la délibération n°87-XI-7 du 10 novembre 1987 définissant l'orientation pour la politique départementale de subvention d'investissement pour les travaux de rénovation et de construction de centres de PMI à gestion déléguée,

Vu sa délibération n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité 2015-2020,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général n°4-6 du 11 décembre 2007 relative aux aides départementales en faveur des modes d'accueil de la petite enfance,

Vu le budget départemental,

Vu le rapport de son président,

La 3<sup>ème</sup> commission consultée,

#### **après en avoir délibéré**

- APPROUVE le bilan des opérations réalisées en 2015 pour le soutien à la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et l'amélioration des conditions d'accueil des familles ;



- FIXE le plafonnement des aides financières pour la création de places d'accueil collectif, à 350 000 € pour les communes du groupe de priorité n°1, à 240 000€ pour les communes du groupe de priorité n°2, à 160 000€ pour les communes du groupe de priorité n°3, avec une majoration de 20 % si aucune crèche départementale n'est présente sur le territoire de la commune où est créée l'établissement d'accueil des jeunes enfants ;

- APPROUVE les orientations 2016 pour la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent  
acte, le

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*